Ambassade du Royaume de Belgique
à **Conakry**

Immeuble Koubia, Appt 401
Corniche Nord, Camayenne, Conakry
T : +224 625 25 64 44
E-mail: conakry@diplobel.fed.be
www.diplomatie.belgium.be

S.E. Madame Pricemou Rose Pola
Ministre
Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
Conakry

GUINEE

MAEIAGE
Secrétariat Central
Arrivé
N° d'Enregistrement:
Date: 06/07/2023

votre communication du	vos références	nos références	date
		2023/MBB/167	03/07/2023

à mentionner dans toute correspondance

Objet : Échange de lettres n°2 entre le Royaume de Belgique et la République de Guinée relatif à la modification de la convention spécifique du 14/12/2018 et de son annexe.

Excellence Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mes compliments et de vous proposer par la présente une modification à la Convention spécifique relative au Portefeuille Pays Guinée 2019-2023.

Ces modifications vous sont soumises afin d'accélérer la mise en œuvre du portefeuille et de couvrir le coût des postes non prévus à l'origine du portefeuille (Intervention Manager « Economie Verte », Intervention Manager Capacita, Country Finance Manager). À cette fin, une proposition de réorientation budgétaire entre les interventions et l'enveloppe d'expertise internationale a été élaborée. La proposition a été soumise aux derniers Comités de pilotage (COPIL), qui l'ont approuvée.

Me référant :

- À la Convention spécifique conclue entre le Royaume de Belgique et la République de Guinée relative au Portefeuille Pays signée à New York le 25 septembre 2018 et modifiée par l'échange de lettres du 22 décembre 2021 et le 1er février 2022.

J'ai l'honneur de vous proposer la modification suivante de la Convention spécifique susmentionnée :

A l'article 3 – Budget, l'alinéa 3.1 est remplacé par ce qui suit :

« Le budget total, à charge de la Partie belge, est d'un montant de 45.000.000 euros, qui est reparti comme suit : 36.250.000 euros pour la réalisation des objectifs visés à l'article 1er, 1.200.000 euros pour la réserve, qui pourra être affectée aux objectifs déterminés à l'article 1er ou à des nouveaux objectifs, et 7.550.000 euros pour les frais d'experts internationaux d'Enabel. »

L'annexe à la Convention spécifique est remplacée par l'annexe jointe à la présente Lettre.

Les autres articles de la Convention spécifique restent inchangés.

Si cette proposition de modification rencontre l'agrément de votre Gouvernement, la présente Lettre ainsi que votre réponse auront valeur d'accord formel entre nos deux Gouvernements et constitueront le deuxième échange de lettres à la Convention Spécifique du 25 septembre 2018.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Ambassade de Belgique à Ambassade van België te CONAKRY

Fait à Conakry, le 03 juillet 2023.

Jelle Mampaey.

Chargé d'affaires a.i.

Ministère du Plan et
de la Coopération Internationale
CONAKRY.

Copie : Ministère des Affaires Etrangères de l'Intégration Africaine
et des Guinéens Etablis à l'Etranger de la République de Guinée